

**Formulaire de candidature pour rejoindre le réseau franco-allemand des
écoles maternelles bilingues
« Ecoles maternelles –Elysée 2020 »
Campagne Rentrée 2017**

Maximum 4 pages

1. Informations sur l'école

Nom de l'école :

Ecole publique

Ecole privée

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nom et coordonnées du directeur de l'école :

Circonscription :

Nombre d'élèves scolarisés et nombre de classes (détail par section – PS/MS/GS) :

Nombre d'élèves suivant ou susceptibles de suivre le dispositif bilingue (par section – PS/MS/GS) :

Année de la mise en place du dispositif bilingue :

Informations complémentaires :

2. Projet pédagogique

Présenter le projet pédagogique de l'école en précisant les formes d'interventions dans la langue allemande, le volume horaire et l'organisation des moments de ces interventions.

Indiquer les liens éventuels avec des associations et/ou des collectivités territoriales

3. Equipe pédagogique et éducative

Noms des personnes en charge du dispositif (enseignants, ATSEM, etc...). *Il est possible de joindre en copie de cette fiche le CV des personnels ainsi que des certificats linguistiques.*

Nom, Prénom	Qualification	Niveau d'allemand en expression orale selon le CECRL	Expérience de l'enseignement de l'allemand

4. Continuité de l'enseignement de l'allemand

Les élèves auront-ils la possibilité de continuer l'allemand

- dans une école élémentaire proche ?

Oui

Non

- au collège ?

Oui

Non

5. Partenariat scolaire avec un établissement de langue allemande

L'école a-t-elle un partenariat avec un établissement de langue allemande ?

Oui

Non

En projet

Nom et coordonnées de l'établissement :

Préciser si l'école a développé des liens avec des établissements d'autres pays et rejoint d'autres réseaux :

Activités en cours et en projet dans le cadre du partenariat

--

--

Avis de l'IEN :

Avis du DASEN :

Préciser si la continuité de l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire et au collège est assurée ou envisagée dans le périmètre de l'école candidate

Avis du recteur :

Avis de la commission nationale :
--

